

Québec, le 19 septembre 2019

Monsieur Philippe Bourke
Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

Dans le contexte où différents projets de revalorisation de résidus miniers de l'amiante et de restauration minière voient le jour ; compte tenu également de la problématique vécue par Thetford Mines et de l'interprétation variable de la réglementation et des politiques dans certaines régions du Québec; considérant enfin que le dossier de l'amiante soulève des divergences d'opinion dans la population ; le besoin de dresser un état de la situation sur la présence d'amiante sur le territoire et sur ses répercussions apparaît nécessaire afin d'éclairer le gouvernement sur les orientations à donner à tout type de projet qui inclut la présence de cette matière.

En conséquence, en ma qualité de ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de *la Loi sur la qualité de l'environnement*, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une enquête, avec audience publique, afin de :

- établir le portrait de la situation sur la présence d'amiante au Québec, son utilisation actuelle, les formes de valorisation et d'élimination, les types de projet en développement, etc.;
- dresser un état des connaissances scientifiques sur les répercussions de l'amiante et de ses résidus en particulier sur la santé;

... 2

Cabinet de Québec
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
Télécopieur : 418 643-4143
Courriel :
ministre@environnement.gouv.qc.ca
Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Cabinet de Montréal
141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
Téléphone : 514 864-8500
Télécopieur : 514 864-8503

- analyser la pertinence de développer un cadre de valorisation des résidus miniers amiantés au Québec et, le cas échéant, en proposer un qui tient compte à la fois des aspects économiques, sanitaires, sociaux et environnementaux;
- proposer des méthodes de disposition des résidus amiantés respectant l'environnement et protégeant la santé.

Le BAPE devra me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 25 novembre 2019 et son rapport devra m'être transmis au plus tard le 24 juillet 2020.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



BENOIT CHARETTE